



VIVRE AVEC SES DETTES

AIDE-MÉMOIRE

CONSEILS ET
INFORMATIONS

CONDITIONS VALABLES UNIQUEMENT DANS **LE CANTON DE GENÈVE**



CONSEILS

Lorsque l'on a un revenu modeste qui permet difficilement de faire face à ses factures et à ses dépenses courantes, il ne reste alors généralement pas d'argent pour régler ses dettes.

Cette réalité peut être passagère, liée à un événement de vie tel qu'une séparation, une perte d'emploi, une maladie, ou durable. Si tel est le cas et que vos ressources correspondent au minimum vital, il est donc déconseillé d'entreprendre un désendettement.

Mais alors que faire lorsque l'on a des dettes et pas les moyens de les payer ?

A. Travailler sur son budget

1. À PROPOS DE SES DÉPENSES

- Privilégier le paiement des factures courantes : loyer, électricité, téléphone, impôts, cotisations d'assurance maladie, pension alimentaire, frais médicaux...
- Prévoir un montant suffisant pour l'alimentation.
- Noter ses dépenses afin de les évaluer (par exemple en conservant les tickets de ses achats).
- Examiner la possibilité de réduire ou de supprimer certaines dépenses en changeant peut-être ses habitudes et/ou ses comportements de consommation. Par exemple en favorisant les achats d'objets d'occasion.

- Résilier les contrats et les abonnements superflus dans la limite des conditions générales.
- Il y aura peut-être des choix difficiles à faire : renoncer à sa voiture, au remboursement de son crédit...
- Ne prendre des arrangements avec vos créanciers que si le paiement des charges courantes et le poste alimentation sont garantis.

B. SE RENSEIGNER SUR LES AIDES POSSIBLES AUPRÈS DES SERVICES OFFICIELS OU PRIVÉS

a) Droit à des prestations sociales

Subside de l'assurance maladie (SAM), allocation logement (OCLPF), avance sur pension alimentaire (SCARPA), bourse d'études (SBPE), prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (SPC), prestations complémentaires familiales (SPC), aide sociale (Hospice général).

Etat de Genève, aides financières,
argent, impôts, aide sociale

<https://bit.ly/3ijoYME>





b) Autres aides possibles

Aide financière pour payer les franchises et les participations aux frais médicaux, les frais dentaires, les camps scolaires, un déménagement... ? Se renseigner auprès du centre d'action sociale de son quartier ou auprès du service social de sa commune.

Des soutiens ponctuels auprès d'organismes privés sont également possibles (CSP, Caritas, BCAS...).

B. Gérer les dettes existantes

- Informez vos créanciers par écrit de votre situation financière difficile.
- Si vous avez emprunté de l'argent à votre entourage, faites-lui part de votre impossibilité de rembourser afin que vos liens ou votre amitié ne soient pas mis en péril. Eventuellement, signez une reconnaissance de dette pour clarifier les sommes dues.
- Si vous recevez un courrier de l'Office des poursuites, donnez-y suite et sollicitez de l'aide.
- Si vous avez des actes de défaut de biens, les intérêts sont bloqués. Pensez à les racheter lorsque vous en aurez la possibilité (**Voir l'aide-mémoire « Se désendetter »**).
- Dans le cas où votre situation financière s'améliore, adressez-vous à un service social spécialisé. (**Voir les adresses en dernière page**).

C. Prévenir les nouvelles dettes

- Remplir sa déclaration d'impôts afin d'éviter une taxation d'office, une amende et la perte d'éventuels droits à des prestations sociales.
- Eviter les achats par correspondance payés par acomptes pour ne pas déséquilibrer votre budget.
- Ne pas signer de reconnaissance de dette et d'autres arrangements par acomptes.
- Ne pas céder à la pression des créanciers, en particulier à celle des sociétés de recouvrement, mais simplement les informer de votre situation actuelle.
- Ne pas contracter un crédit.
- Renoncer à l'utilisation des cartes de crédit et des cartes clients (magasins) dont les intérêts sont élevés.
- Solliciter de l'aide auprès d'organismes spécialisés, associatifs ou étatiques, mais ne pas conclure de contrat payant auprès d'une société active dans l'assainissement de dettes.

ADRESSES

Conseils budget

Centre social protestant Genève

14, rue du Village-Suisse

1205 Genève

T 022 807 07 00

www.csp.ch/geneve

CARITAS Genève

53, rue de Carouge

1205 Genève

T 022 708 04 44

www.caritas-geneve.ch

Fédération romande des consommateurs (FRC)

4, place de Montbrillant

1201 Genève

T 022 781 25 79

www.frc.ch

Autres services sociaux selon votre situation

Pro Senectute, Pro Infirmis, Hospice général, BCAS, service social de votre commune ou de votre école si vous êtes en formation.

Lieux de vente de seconde main

Par exemple :

LES BROCANTES ET BOUTIQUES DU CSP GENÈVE

Meyrin: 19, rue Alphonse-Large, T 022 341 13 02

Plan-les-Ouates – ESPACE TOURBILLON :

17, route de la Galaise, T 022 794 55 40

Eaux-Vives: 15, rue de la Mairie, T 022 736 45 81

Plainpalais: 37, rue de Carouge T 022 329 32 50

Jonction: 34, bd Carl-Vogt, T 022 328 22 04

Pâquis: 1, rue du Môle, T 022 731 65 41

Chêne-Bourg :

9, rue des Charbonniers, T 022 807 07 99

www.renfile.ch

Liens internet

www.ciao.ch

www.budgetberatung.ch

www.dettes.ch

www.stop-surendettement.ch

Liste non exhaustive